

PROCES VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2005

- Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT,
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS, THIBERGE, VACCARO,
MM. ALLAIN (arrivé à 21 h 10), BRIARD, CAMPBELL, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, RICHET, SACRÉ.
- Absents : Mme VAUCLAIR (pouvoir à Mme ASSELINE)
M. CARTERON (pouvoir à M. ESTRADE)
M. LECONTE (pouvoir à M. DAUNOU)
M. LEROUX (pouvoir à M. BRIARD)
- Secrétaire : Mme VACCARO

La réunion est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absents et des pouvoirs et aborde ensuite l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27/06/2005

Ce document est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et Jean LEMARIÉ, reprenant la discussion sur l'institution d'une taxe pour occupation du domaine public, précise que les Élus de l'opposition se sont prononcés contre alors qu'il est noté qu'ils se sont abstenus. Il est donc décidé de rectifier le vote en ce sens : « ... **le principe de l'institution d'une taxe pour occupation du domaine public est adopté par 21 voix pour et 6 voix contre...** ».

Cette modification étant apportée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/06/2005 est adopté par **21 voix pour et 5 abstentions** (Mmes HAMEL/BRUN, LEROY/THOMAS, MM. CAMPBELL, LAPIERRE et LEMARIÉ).

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Permission de voirie pour passage infrastructure fibre noire

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, informe que Caen la Mer réalise un réseau de fibre optique/fibre noire destiné à supporter les réseaux de télécommunication à très haut débit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Pour ce faire, il est nécessaire de creuser des tranchées sur le domaine public.

Après avoir entendu cet exposé et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la permission de voirie correspondante.

B – Convention avec EDF pour implantation d'une ligne souterraine

Jean-Paul DAUNOU porte à la connaissance de l'Assemblée qu'il est nécessaire, pour permettre à la Congrégation des Filles du Bon Sauveur de passer en tarif jaune, de relier l'établissement au transformateur du square de la Venelle du Bon sauveur et, donc, de faire passer une ligne électrique souterraine d'une longueur d'environ 30 m.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante.

III - ENVIRONNEMENT - RAPPORTS ANNUELS 2004

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Environnement, présente et commente les rapports annuels 2004 sur

- le prix et la qualité du service de l'eau potable fourni par le Syndicat de la Région de Louvigny qui regroupe 13 communes,
- l'activité du Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Région de Caen qui regroupe 81 communes,
- le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Caen la Mer qui regroupe 29 communes.

21 h 10 – arrivée de Marcel ALLAIN.

Après avoir obtenu réponse à ses questions, le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

Daniel LE BLASTIER évoque les problèmes récents de sous-pression d'eau potable dans les quartiers hauts de la commune et de surpression dans les secteurs plus bas et demande que tous ces incidents soient signalés en Mairie qui les enregistre et les transmet à la SAUR. Les particuliers sont en droit de demander à la SAUR le remboursement des frais occasionnés par ces dysfonctionnements.

IV - AFFAIRES FINANCIÈRES

Pierre ESTRADÉ, Maire, demande au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à 2 associations :

1 – à AGACSBO à titre exceptionnel

Il expose que, dans le cadre des activités jeunes de l'été, 2 camps de vacances regroupant une quinzaine de jeunes ont été organisés : CLÉCY en juillet et OUISTREHAM en août. Ils sont une « récompense » à la réalisation de 3 chantiers jeunes (*peinture de la clôture de l'école primaire, de celle du centre socioculturel et débroussaillage d'un chemin de randonnée*). La subvention exceptionnelle proposée est de 750 €.

Alain CAMPBELL s'interroge sur l'aspect éducatif que représentent les travaux de peinture et le Maire lui répond que, comme tous travaux manuels, ils font partie de la vie et leur apprennent ce qu'est une récompense « gagnée à la sueur de son front ».

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente de l'AGACSBO responsable du local jeune, précise que les chantiers d'été sont le projet des jeunes soutenus par les animateurs, qu'ils en ont été demandeurs et que la nature du chantier ne leur a pas été imposée. Au terme de ces chantiers, il y avait la récompense que sont les camps de loisirs.

Cette subvention de 750 € est accordée à l'unanimité.

2 – à la future association « les Amis du Manoir »

Le Maire expose que cette association est en phase de création puisque la réunion constitutive aura lieu le 9 septembre prochain et que toute la population est invitée à y participer. Elle occupera le « vide » laissé par le Club de l'Amitié qui n'a plus aucune activité et s'installera au 1^{er} étage du Manoir. La subvention proposée est de 500 € (*soit la moitié de celle qui avait été attribuée au Club de l'Amitié*).

Jean LEMARIÉ constate que cette association a émergé juste avant l'été, qu'elle se constitue sous la seule impulsion de l'équipe municipale et que tout cela s'est passé en circuit fermé. Une bonne partie de la population n'en est pas informée. Une étape préalable à la création d'une telle association était l'information des Élus et une présentation des objectifs en Commission Culture alors qu'aujourd'hui il est demandé au Conseil de voter une subvention à une association dont on ne connaît absolument rien.

Pierre ESTRADÉ indique que tout s'est fait dans la plus grande transparence et que cette future association ne s'est pas réunie clandestinement puisque la presse s'en est fait l'écho, des affiches ont été distribuées, le site Internet donne l'information et qu'elle accueille toutes les bonnes volontés de tout âge. De plus, cette association était présente au Forum de samedi dernier. Evidemment, pour démarrer dès la rentrée, il fallait s'y prendre avant les vacances.

François OZENNE déclare sa satisfaction en constatant que, pour animer le Manoir, des personnes dynamiques ont pris cette affaire en main puisque aucune idée ne s'était dégagée autour de cette table. Il félicite le Maire pour cette initiative et est fier d'appartenir à une équipe qui facilite la vie associative.

Au terme de la discussion, Jean LEMARIÉ annonce que les Élus de l'opposition voteront pour le versement de cette subvention et demande avec beaucoup d'insistance que, dans les plus brefs délais, les responsables soient conviés à présenter leur association et ses objectifs en Commission Culture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € aux Amis du Manoir.

V - AFFAIRES SCOLAIRES - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pierre ESTRADÉ signale que, cette année, l'arrêté préfectoral fixe le plafond de la hausse des tarifs de la restauration scolaire à 2,2 %. Il propose cependant une augmentation inférieure mais estime légitime de différencier les tarifs des repas selon que les enfants sont ou ne sont pas brettevillais au motif que seuls les contribuables brettevillais participent aux frais qui s'ajoutent au prix d'achat des repas : frais de personnel, d'énergie, de matériel.

Considérant le nombre d'enfants de l'extérieur qui sont scolarisés à Bretteville et le nombre d'enfants brettevillais qui sont scolarisés à l'extérieur, Sylvie LEROY/THOMAS ne voit pas l'intérêt d'une différenciation des tarifs car elle estime qu'il y a un équilibre.

Pierre ESTRADÉ répond que cette pratique a été adoptée depuis longtemps par bon nombre de communes et que nous comptons, à la restauration scolaire, environ 20 % d'enfants non brettevillais.

À la suggestion de Sylvie LEROY/THOMAS d'informer les parents sur les possibilités de bourses qui peuvent être accordées, Daniel SACRÉ, Maire Adjoint chargé des Affaires Sociales, rappelle qu'une information est donnée à chaque fois que les barèmes sont revus par le CCAS. C'était le cas en 2003, ce sera le cas cette fois-ci puisque les barèmes ont été revalorisés le 30 août dernier. Un article sur ce sujet paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

Marcel ALLAIN estime que les élèves non brettevillais accueillis à Bretteville renforcent nos écoles évitant certainement la fermeture de classe, les parents consomment aussi à Bretteville. Il n'est pas convaincu qu'il faille les pénaliser.

Au terme du débat, par **21 voix pour et 6 abstentions** (Mmes HAMEL/BRUN, LEROY/THOMAS, MM. ALLAIN, CAMPBELL, LAPIERRE et LEMARIÉ), les prix des repas de la restauration scolaire à compter du 1^{er} octobre 2005 s'établiront ainsi :

- 3,19 € pour le 1^{er} enfant brettevillais) contre 3,15 €
- 3,29 € pour le 1^{er} enfant non brettevillais) actuellement
soit une augmentation de 1,27 % pour les enfants brettevillais,
- 2,58 € à partir du 2^{ème} enfant brettevillais) contre 2,49 €
- 2,62 € à partir du 2^{ème} enfant non brettevillais) actuellement
- 4,20 € pour un adulte brettevillais) contre 4,15 €
- 4,35 € pour un adulte non brettevillais) actuellement

VI - URBANISME - INCORPORATION TERRAIN AU DOMAINE PUBLIC

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme, informe que la bande de terrain de 143 m² sise avenue du Fresne, au droit du complexe hôtelier, qui a été affectée à l'élargissement de la voie, est maintenant propriété de la commune et qu'il convient de l'incorporer au domaine public communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le principe d'incorporation de cette parcelle au domaine public et charge le Maire d'accomplir la procédure requise en la matière.

VII - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADÉ

- évoque le courrier du Président du Conseil Régional relatif au projet de la SNCF de supprimer la desserte Corail sur la ligne Caen – Le Mans- Tours. Certes, il semble que la SNCF accepte actuellement de rediscuter ce projet. Cependant, si elle devait être menée à son terme, cette intention fait fi du rôle important de cette ligne aussi bien dans son rôle social dans les déplacements Nord-Sud que dans son rôle structurant de la Région. C'est pourquoi, il propose au Conseil Municipal de formuler officiellement le vœu que, via Caen la Mer ou le Conseil Régional qui a la compétence, s'ouvre la concertation nécessaire avec la SNCF et avec le Gouvernement afin de s'opposer à ce projet et, au contraire, qu'une liaison ferroviaire performante soit mise en place sur l'axe Nord/Sud normand dans le cadre de la mission de service public que doit assurer la SNCF.

Philippe BRIARD, pour l'avoir empruntée pendant de nombreuses années, reconnaît que cette ligne est très utile aux étudiants, professeurs, magistrats et que la liaison avec Le Mans est très importante.

Jean LEMARIÉ approuve cette proposition du Maire car beaucoup d'Élus se sont mobilisés contre ce projet de suppression de la ligne. C'est une question de maintien de survie publique en faveur des jeunes et des personnes âgées.

Ce vœu proposé par le Maire est adopté **à l'unanimité**.

- informe que le terrain de 3,5 ha qui sépare le parc de l'Odon de la zone urbanisée a fait l'objet de la signature d'un compromis de vente entre le propriétaire et le Conseil Général. La signature définitive devrait intervenir avant la fin de l'année. Ensuite, le Conseil Général, la commune et la communauté d'agglomération dans le cadre de sa politique d'aménagement des parcs périurbains, se réuniront pour décider de l'aménagement sachant que la Commission Environnement a déjà commencé à étudier cette question.
- rappelle que nous n'avons pas donné suite, cette année, à notre projet d'effacement des réseaux dans l'avenue du Soleil en raison des contraintes nouvelles que nous occasionnait la comptabilité publique de ne pas inscrire la dépense correspondante en investissement et, donc, de ne pas pouvoir l'amortir sur une longue durée. Par suite des négociations menées par l'Association des Maires des Grandes Villes de France avec le Gouvernement, ce genre de dépenses redevient amortissable en 15 ans dans le cadre de la réforme de la M14 applicable au 1^{er} janvier prochain. En conséquence, ce projet pourra être programmé au budget 2006.
- signale qu'en début d'année prochaine, le Comité de Jumelage avec OUONCK fêtera ses 10 ans d'existence et nous prévoyons qu'une délégation d'Élus se rendra en Casamance. Cette proposition a été faite à FLEURY SUR ORNE qui y réfléchit et sera faite à GLATTBACH. La position du Conseil sera requise au cours de sa réunion d'octobre. S'agissant de l'achèvement des travaux d'adduction d'eau, le dossier de demande de subvention auprès des fonds européens préparé par Jacques PASQUET a franchi une première étape à BRUXELLES et est retenu pour le passage devant une autre commission.
- en l'absence de Jean-Marie LECONTE, Maire Adjoint chargé des Affaires Économiques, il fait part des mouvements récemment intervenus au niveau des entreprises :
 - KDI implanté dans la Grande Plaine a ouvert le 29 août,
 - à côté de KDI, la SCI Hortensias construit un nouveau bâtiment,
 - toujours dans le même secteur, mais de l'autre côté de la rue près des terrains encombrés de calcaires, PUM Plastiques démarre un chantier et a remblayé sa parcelle avec des calcaires de la parcelle d'à côté, propriété de M. LESCALIER,
 - M. LESCALIER nous a assuré que les calcaires seront partis pour le 15 novembre,
 - dans la zone artisanale des Forques, à la place occupée précédemment par les transports LALLEMAND, un « Laser Game » (*activité ludique*) a ouvert ses portes le 2 septembre.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, informe que beaucoup d'actes d'incivisme ont été commis durant ces deux mois de vacances : leur coût sera porté à la connaissance du Conseil au cours de sa prochaine réunion. Il liste ensuite les travaux de l'été :

- au parc de l'Odon, de nouveaux jeux d'enfants et une table de pique-nique en béton ont été mis en place. La remise en état du parcours de santé a été réalisée. Ce parc accueille de plus en plus de monde et nous pourrions connaître des problèmes de stationnement,
- d'autres jeux ont été installés aussi dans la résidence Lebaron et au terrain de sports,
- dans le cours du Grand-Odon sous la passerelle, le désenvasement pris en charge par la Ville de CAEN a eu lieu ainsi que le confortement des rives,
- le curage du Petit-Odon est terminé,
- au terrain de sports, la rambarde autour du bac à sable a été renouvelée, le filet multisports a été posé et la piste d'athlétisme est en cours d'éclairage,
- s'agissant du gymnase, nous avons reçu les résultats de l'étude acoustique. Ils ne sont pas très bons et d'importants travaux sont nécessaires : remplacement du bardage et des translucides, isolation au niveau de la toiture, changement des portes extérieures sur l'avenue du Soleil et d'autres travaux acoustiques internes. Nous avons lancé une consultation d'architectes pour nous proposer un projet de restructuration en y intégrant un local pour le club house du basket et l'extension de l'école maternelle pour solutionner le

problème de la sieste des enfants. Des demandes de subventions ont été faites près de divers organismes.

Des travaux électriques de mise aux normes ont été faits et nous avons changé 2 buts de hand.

Pierre ESTRADÉ précise que, pour traiter correctement le phénomène des nuisances sonores, les mesures que nous avons commencé à prendre (*demandes de financement, consultation d'architectes, etc...*) risquent de prendre un certain temps. C'est pourquoi en attendant et pour assurer le plus possible de tranquillité aux riverains, il a pris les décisions suivantes :

- les pratiquants de sports dans cet équipement ont reçu des instructions formelles de fermer les portes et de ne pas se servir de haut-parleur,
- les jeunes du local, qui n'ont pas toujours été coopératifs dans notre lutte contre le bruit, ne reviendront pas dans le gymnase tant que les travaux nécessaires n'auront pas été réalisés.

A la demande de Sylvie LEROY/THOMAS, il est précisé que le tournoi de foot en salle de Noël aura lieu mais il faudra, là aussi, limiter le bruit.

- à l'école maternelle, les sols qui pouvaient contenir de l'amiante ont été changés,
- dans les 2 écoles beaucoup de petits travaux (*peinture, électricité, tableaux changés*) ont été réalisés en plus de ceux réalisés tous les mercredis durant la période scolaire,
- au centre socioculturel - Galipette, les travaux d'étanchéité de la toiture de la crèche ont été réalisés ainsi que la modification du hall d'accueil dégageant ainsi plusieurs m² supplémentaires,
- à l'église, le remplacement des vitraux cassés a débuté, la salle paroissiale a été repeinte et un mur coupe-feu dans la chaufferie est en cours d'installation,
- à la Baronnie, de la faïence a été posée dans la cuisine, un traitement anti dérapant a été appliqué sur le parvis du Manoir, la réhausse du garde-corps est effective,
- à la Mairie, 8 fenêtres en PVC ont remplacé les fenêtres bois côté avenue de Woodbury, quelques travaux de robinetterie ont été réalisés ainsi que l'éclairage du parking,
- voirie – circulation :
 - pose d'un ralentisseur avenue de Glattbach,
 - le traçage au sol est pratiquement terminé,
 - avenue des Canadiens, des bornes ont été installées pour libérer le passage menant au Parc de l'Odon,
 - plusieurs plaques de nom de rues ont été remplacées,
 - pose d'un panneau « interdit aux véhicules » Chemin du Moulin d'Ardenne et Daniel LE BLASTIER pense qu'il faudrait indiquer que les vélos peuvent y circuler,
 - mise en place d'une zone « 30 » avenue des Lauriers,
 - installation d'une borne eau/électricité rue Froide pour desservir les commerçants ambulants du jeudi matin,
- à l'entrée de la commune en venant du rond-point de Bretagne jusqu'au carrefour avec la rue des Forques, le cabinet Aménagéo prépare une étude pour le réaménagement de cette portion de la route notamment de la piste cyclable devant les 161, route de Bretagne. L'association « les Déraillieurs » a été consultée à ce sujet,
- sur la RD 14, le revêtement a été réalisé par le Conseil Général et les bas-côtés ont été réaménagés jusqu'au 18^{ème} RT,
- à la Mairie et au carrefour La Croix, des jardinières ont été installées. C'était cette année un test qui s'est révélé concluant et l'an prochain de nouvelles seront installées.

Martine LAVENAC évoque la vitesse de la circulation dans la rue des 50 Acres et l'inquiétude des riverains. Elle souhaite que la Commission Circulation étudie cette situation comme cela a été fait à hauteur du croisement rue du Haut Manoir/Avenue de la Concorde.

A la demande de Sylvie LEROY/THOMAS sur le local qui servira de dortoir à l'école maternelle et sur le projet de restructuration du restaurant scolaire, Jean-Paul DAUNOU précise que, dans ce dernier bâtiment, la cloison centrale a été abattue et le service revu en ce sens qu'un premier service regroupe tous les enfants de l'école maternelle et un second tous ceux de l'école primaire. Ainsi, nous sommes maintenant en règle avec les normes vétérinaires relatives à la circulation des aliments au niveau de la cuisine. Cette nouvelle pratique donne toute satisfaction, également par rapport au personnel. Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires, précise, qu'à ce jour, l'effectif minimum de rationnaires en maternelle est de 54 enfants, le maximum étant de 71, en primaire le minimum est de 76 et le maximum de 104. Quant à la sieste des élèves de la maternelle, nous résoudrons ce problème dans le cadre de l'étude précitée qui est en cours d'attribution à un architecte.

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires,

- rend compte de la rentrée scolaire qui s'est déroulée sans problème particulier. L'école maternelle compte 132 enfants et l'école élémentaire 156 y compris 8 élèves du CROP qui bénéficient de l'assistance d'une institutrice spécialisée. Cela correspond à des effectifs identiques à ceux de l'an dernier,

- porte à la connaissance du Conseil un souci émanant d'APBO au sujet duquel, au cours de l'été, le Président a alerté la Municipalité quant aux difficultés qu'il rencontre pour régler le budget. Il semble que l'association n'ait pas anticipé les dernières augmentations du SMIC et des charges sociales. Une Assemblée Générale extraordinaire a donc eu lieu récemment et elle remercie les dirigeants pour les décisions très courageuses qu'ils ont prises : augmentation de la cotisation qui passe de 20 à 25 € pour les brettevillais et de 20 à 30 € pour les non brettevillais, de plus les tarifs augmentent d'environ 20 %, la première heure d'inscription devient incompressible et le goûter distribué aux enfants sera « un peu moins copieux ». Elle précise que la Trésorière a avancé un chèque pour aider l'association et que nous avons demandé un bilan prévisionnel pour la fin d'année tenant compte des nouvelles dispositions.

Pierre ESTRADÉ fait remarquer le grand dévouement des dirigeants d'APBO qu'il assure de son soutien. Bien sûr, il y a eu des défaillances humaines dans la gestion mais nous aiderons cette association aux conditions suivantes :

- pour le futur, les décisions courageuses qui ont été prises devront permettre de revenir à un budget équilibré,
- s'agissant du passé, dès qu'il aura connaissance du prévisionnel, il proposera au Conseil de se prononcer pour voter une subvention exceptionnelle pour aider à effacer le déficit de l'année en cours.

Christiane HAMEL/BRUN fait remarquer que nous atteignons là les limites du bénévolat, ce que reconnaît Pierre ESTRADÉ qui objecte que si nous devons passer à une gestion municipale les coûts seraient autrement plus importants et nous n'aurions alors d'autre choix que d'augmenter l'impôt en conséquence.

Daniel LE BLASTIER, Marie Adjoint chargé de l'Urbanisme, aborde la ZAD/ZAC (*zone d'aménagement différé et zone d'aménagement concerté*) inscrite au PLU (*plan local de l'urbanisme*) et informe que le dossier passera demain en Commission « Zone d'Aménagement pour l'Habitat Communautaire » à la Communauté d'Agglomération afin qu'elle se prononce sur le principe de conférer l'intérêt communautaire aux études préalables à la création de la ZAC. Cette question sera examinée ensuite, le 8 septembre, par le Bureau de Caen la Mer.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente de l'AGACSBO, rend compte :

- de l'activité du centre aéré de l'été : en juillet 105 enfants l'ont fréquenté dont 54 % de brettevillais, et en août 83 enfants étaient présents dont 60 % de brettevillais. Le centre accueille aussi des enfants étervillais dans le cadre de la convention qui lie AGACSBO avec la commune d'ETERVILLE. Ces enfants fréquentent aussi les mercredis-loisirs qui ouvrent le 7 septembre,
- de l'activité du local jeunes qui a participé aux chantiers jeunes évoqués dans la discussion sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle à AGACSBO. Environ 15 jeunes ont participé aux activités, 10 d'entre eux étaient assidus, les 5 autres n'ont pas voulu adhérer aux projets et sont devenus des éléments très perturbateurs tant près du local jeunes que de par leur action néfaste dans les autres équipements de la commune : ils déambulent la nuit et commettent toutes sortes d'indélicatesses.

Elle relate le forum des associations qui s'est tenu samedi dernier de 10 à 18 h et qui a enregistré le passage de 350 personnes. Elle signale aussi que AGACSBO a ouvert 2 nouvelles sections : le tarot qui s'installera au Manoir et le bricolage-cartonnage.

Jean-Noël MARGUERIE, Conseiller Municipal Délégué, Président de l'AGESBO, expose que 4 stages multisports d'une semaine à journées entières ont eu lieu en juillet pour 50 € aux brettevillais et 60 € aux horsins. 80 jeunes ont été accueillis dont deux tiers de brettevillais, il a malheureusement fallu refuser environ une dizaine d'inscriptions.

Pierre ESTRADÉ revient sur les actes d'incivisme évoqués ce soir par Martine LAVENAC et Jean-Paul DAUNOU et énumère, entre autres, ceux du week-end écoulé : pots de fleurs renversés et canettes de bière retrouvées au cimetière. Au parc de l'Odon, également plus de 50 canettes de bière vides, quelques autres débouchées mais pleines, une caisse de saucisses et du pain non consommés, les restes d'un feu à barbecue, la table en béton taguée... Bien sûr, nous portons plainte systématiquement mais s'agissant de mineurs, il n'y a pas de suite concrète et nous souffrons beaucoup de ces actes de malveillance. Toujours à ce sujet, il précise que le petit préau situé entre le gymnase et l'école maternelle sera clôturé et ouvert uniquement au moment de rentrée et de sortie d'école car il sert d'abri en soirée et la nuit aux indésirables d'où tags de toutes sortes, mauvaises odeurs, dépôts de flacons vides, etc...

Marcel ALLAIN regrette cette situation et déplore tous ces incidents. Il remarque qu'ils sont peut-être trop médiatisés et estime que, dans ce domaine, plus il y aura de discrétion plus il y aura d'efficacité. Il fait confiance à la Police. Pierre ESTRADÉ précise toutefois qu'à la suite d'articles de presse, des témoins ont apporté des informations.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- les prochaines réunions :
 - préparation du Téléthon le 13/09,
 - groupe de travail qui travaillera sur la signalétique, le 14/09,
 - Commission Communication qui se réunira le 15/09,
- les journées du patrimoine qui se dérouleront les 17 et 18/09 de 14 à 18 h,
- le prochain spectacle « café théâtre » à la Baronnie qui est programmé au vendredi 23/09 ainsi que le concert produit par les Amis de l'Orgue à l'église,
- le malheureux constat du télescopage de ces 2 manifestations culturelles. Une planification efficace des activités est demandée.
- le banquet municipal offert aux anciens de la commune le 9/10,
- l'évolution satisfaisante des adhérents aux sports durant le forum des associations,
- la perspective d'un nouveau départ du Karaté grâce à l'encadrement des jeunes solutionné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.